



Lundi 10 octobre 2022

Après l'expulsion de l'occupante sans droit ni titre de l'Estaque, les époux Garcia réintègrent leur logement

L'occupante sans droit ni titre du logement appartenant à Monsieur et Madame Garcia à l'Estaque a été déboutée vendredi dernier de son recours en référé.

Aussi, suite à une demande de concours de la force publique présentée par les époux Garcia sur la base d'une décision de justice exécutoire, il a été procédé ce lundi matin à l'expulsion de l'occupante.

Cette mesure permet aux propriétaires de réintégrer leur logement dès aujourd'hui.

Conformément aux engagements pris par la préfecture, l'ancienne locataire s'est vue proposée une solution de mise à l'abri dans un hôtel à proximité de son ancien logement en attendant qu'elle trouve une habitation pérenne.

Les services de l'État accompagnent l'ancienne locataire dans la constitution de son dossier DALO (droit au logement opposable), en vue de l'instruction de sa demande de logement social.